

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue lundi le 10 septembre 2018 à 20 h 00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère ; Noël Lanthier conseiller ; Denis Godmer, conseiller ; Ronald Pilon conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent, le directeur général Benoit Charbonneau

Sont absentes : Carole Bélanger Dussault, conseillère et Francine Carignan, conseillère.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

**2018.09.189**

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 SEPTEMBRE 2018**

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

#### ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 10 septembre 2018
2. Adoption du procès-verbal du 13 août 2018
3. Adoption de la liste sélective des déboursés
4. Affectation d'une partie du surplus accumulé à l'exercice 2019 au montant de 151 500\$
5. Certificat de disponibilité de crédit 2018-09-01
6. Demande de dérogation mineure 2018-025
7. Demande de dérogation mineure 2018-026
8. Demande de PIIA 2018-027
9. Demande de PIIA 2018-028
10. Demande de PIIA 2018-029
11. Demande de PIIA 2018-030
12. Demande de PIIA 2018-031
13. Demande de PIIA 2018-032
14. Demande de PIIA 2018-033
15. Adoption du règlement 201-2018 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
16. Adoption du règlement 202-2018 amendant le règlement du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
17. Bourse pour les étudiants dans le cadre du programme de récompense pour la réussite scolaire 2016-2020
18. Programme de soutien financier pour réussite scolaire niveau primaire 2017-2020
19. Choix du soumissionnaire pour la réfection du pavage sur le chemin des

Deux-Lacs

20. Mandat donné à Amyot Gélinas pour la vérification des états financiers de la Municipalité 2018
  21. Désignation du répondant en matière d'accommodement
  22. Approbation du règlement numéro 009-2018 de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs ayant pour objet l'acquisition d'un camion à chargement frontal et autorisant un emprunt
  23. Demande de subvention pour les jeunes
  24. Demande d'aide financière pour la sauvegarde du mont Kaaikop (budget 2019)
- Période de questions
25. Levée de la séance ordinaire du conseil

2018.09.190

## 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2018

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 13 août 2018;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.09.191

## 3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2018.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
--------------------	-------------	---------

EDWARD KULESZKA	4308	229.95 \$
GILLES DUBÉ	4309	500.00 \$
PNEUS LAVOIE	4310	2 959.22 \$
REVÊTEMENT TENNIS SUD-OUEST INC.	4311	13 791.25 \$
ILLICO PHOTOCOPIES	4312	40.24 \$
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	4313	114.98 \$
ANNULÉ	4314	- \$
DIR. RESS. FINANCIÈRES & MATÉRIELLES	4315	77.03 \$
BSM TECHNOLOGIES LTD.	4316	45.99 \$
REMORQUES DES MONTS	4317	45.36 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	4318	6 754.78 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	4319	549.75 \$
GILLES DUBÉ	4320	500.00 \$
POSTES CANADA	4321	384.46 \$
EFFIGIART INC.	4322	1 072.72 \$
AUTOBUS MARIO BELLERIVE INC.	4323	3 851.66 \$
LES PRODUITS MUNICIPAUX (ML)	4324	145.58 \$
CLAUDE PRÉVOST	4325	30.91 \$
RÉAL GAGNON	4326	80.00 \$
BÉTON VACHON	4327	759.38 \$
ADMQ - ZONE LAURENTIDES	4328	440.00 \$
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	4329	18.40 \$
H2 LAB INC.	4330	240.35 \$
BMR	4331	2 517.93 \$

BOURASSA S.	4332	89.70 \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	4333	811.42 \$
LE PAPETIER	4334	258.05 \$
CENTRE DE L'AUTO S.LEGAULT/9334-7136 QC	4335	45.97 \$
COMBEQ	4336	899.10 \$
COOPSCO DES LAURENTIDES	4337	47.10 \$
LES ÉQUIPEMENTS CLOUTIER	4338	150.16 \$
GROUPE HÉMISPÈRES	4339	1 425.69 \$
L'INFORMATION DU NORD	4340	531.18 \$
JUTEAU RUEL INC.	4341	269.59 \$
KREATIV COMMUNICATION	4342	172.46 \$
LBC CAPITAL	4343	1 007.18 \$
YVON MARINIER INC.	4344	2 491.86 \$
MARTECH SIGNALISATION	4345	787.58 \$
MRC DES LAURENTIDES	4346	159.84 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	4347	4 713.98 \$
PAUL LANTHIER	4348	314.09 \$
PÉTROLE PAGÉ	4349	4 840.47 \$
PG SOLUTIONS	4350	560.51 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	4351	246.27 \$
DISTRIBUTION PRAXAIR	4352	96.10 \$
PREMIERS SOINS	4353	1 225.88 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	4354	27 984.71 \$
RÉGIE INTERMUN. DES TROIS-LACS	4355	39 911.00 \$
LE ROY DU PAVAGE ET FILS INC.	4356	27 609.35 \$
SABLIÈRE 329 INC.	4357	28 399.88 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	4358	229.95 \$
THIBAULT MARINE INC.	4359	86.22 \$
TOILETTES QUÉBEC	4360	494.40 \$
TRACTION STE-AGATHE/9172-6976 QUÉBEC INC.	4361	720.96 \$
SERVICES PSANSREGRET	4362	2 242.50 \$
EFFIGIART INC.	4363	8 571.39 \$
H2 LAB INC.	4364	2 821.95 \$
	<b>Total des chèques</b>	<b>195 366.43 \$</b>

#### **PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE ROYALE DU CANADA**

Salaires municipaux incluant remb. de dépense	40 180.01 \$	
Services de téléphonie	295.99 \$	
Remises salariales fédérales	5 140.34 \$	
DAS provincial	12 785.65 \$	
RREMQ	5 726.22 \$	
Les Pétroles Therrien	351.48 \$	
Hydro-Québec	1 668.34 \$	
Annie Gareau	350.00 \$	
Frais bancaires	187.94 \$	
Protectron	100.35 \$	
Crédit-Bail (10 roues 2015-2020)	4 095.50 \$	
Crédit-Bail (Niveleuse 2014-2019)	3 297.05 \$	
Crédit-Bail (Équiq.déneig. 2016-2019)	1 422.51 \$	
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$	
	<b>Total des prélèvements</b>	<b>76 937.16 \$</b>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur

paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.09.192

**4. AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ACCUMULÉ À L'EXERCICE 2019 AU MONTANT DE 151 500\$**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** d'affecter une partie du surplus accumulé non affecté (poste 59.11000.000) pour un montant de cent cinquante et un mille cinq cents (151 500\$) au surplus affecté à l'exercice (poste 03.40000.000).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.09.193

**5. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT 2018-09-01**

Je, Benoit Charbonneau, directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Lanthier, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les transferts mentionnés ci-dessous :

Transfert  
Du poste 03 40000 000  
Et de différents postes budgétaires  
VERS  
Différents postes budgétaires

TOTAL 237 430\$

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'approuver le certificat de disponibilité de crédit 2018-09-01

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.09.194

**6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-025**

Demande de permis no. 2018-0103 faite par les Gravier du Lac Inc.

Graviers du Lac Inc.  
Chemin de l'Eske  
Lanthier, J0T 1V0  
4616-36-5852-0-000-0000  
Lot : 61-47, rang 11, canton Doncaster  
Zone : 3V

**Nature et effets :**

- Demande de dérogation mineure de 2.2% de pente à l'intersection du chemin de l'Eske et de la montée de la Baie, sur une distance de 15 mètres, conformément au plan A6233 (Minute : 4525) produit le 13 août 2018 par Adam Masson-Godon A.-G.

**Dérogation demandée :**

- Demande de dérogation mineure de 2.2% de pente à l'intersection du chemin de l'Eske et de la montée de la Baie, sur une distance de 15 mètres, au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 2.1.5 du Règlement de lotissement Numéro 155 qui se lit comme suit : «Dans tous les cas, la pente d'une rue ne doit jamais excéder 2 % dans un rayon de 15 mètres d'une intersection. Dans le cas d'une intersection avec le boulevard Rolland-Cloutier (route 329), ce rayon est de 30 mètres.»;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que la présente dérogation soit et est acceptée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.09.195

## 7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-026

Demande de permis no. 2018-0104 faite par Madame Tania Goeury, Monsieur Éric Lauzon et Madame Nathalie Lauzon.

Madame Tania Goeury  
Monsieur Éric Lauzon  
Madame Nathalie Lauzon  
217A, chemin du Lac-Ludger  
Lantier, J0T 1V0  
4610-48-5195-0-000-0000  
Lot : 61-P, rang 08, canton Doncaster  
Zone : 10V

### Nature et effets :

- Opération cadastrale sur une partie de lot, dont le frontage existant est dérogoire, afin qu'il soit constructible;

### Dérogation demandée :

- Demande de dérogation mineure de 5.12 mètres sur les 50 mètres minimal de frontage (article 3.2.1 du règlement de lotissement numéro 155-2014);

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que la présente dérogation soit et est acceptée selon la résolution 2018.09.33 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.09.196

## 8. DEMANDE DE PIIA 2018-027

Demande de permis no. 2018-0105 faite par Monsieur Michael Gaon.

Monsieur Michael Gaon  
162, chemin des Dandelions  
Lantier, J0T 1V0  
4609-55-0717-0-000-0000  
Lot : 14-11, rang 08, canton de Doncaster.  
Zone : 10V

### Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	2 sur 2
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	4 sur 4
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	8 sur 8
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2018-027 soit et est

acceptée selon la résolution 2018.09.34 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.09.197

**9. DEMANDE DE PIIA 2018-028**

Demande de permis no. 2018-0106 faite par Monsieur Charles Bergeron

Monsieur Charles Bergeron  
426, chemin de la Sablière  
Lantier, J0T 1V0  
4911-76-6394-0-000-0000  
Lot : 27-1, rang 07, canton Doncaster  
Zone : 8V

**Évaluation**

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,  
transformation ou rénovation d'un bâtiment  
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	6 sur 6
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2018-028 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2018.09.35 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.09.198

**10. DEMANDE DE PIIA 2018-029**

Demande de permis no. 2018-0107 faite par Monsieur Michel Dagenais.

Monsieur Michel Dagenais  
919, boulevard Rolland-Cloutier  
Lantier, J0T 1V0  
4612-40-4053-0-000-0000  
Lot : 19-2, rang 09, canton Doncaster  
Zone : 14M

**Évaluation**

7.2 Terrains situés en bordure du boulevard  
Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone  
dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»

Lotissement et rue	S.O.
Impact des constructions	S.O.
Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
Façades et vitrines commerciales	S.O.
Aménagement des terrains	S.O.
Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
Enseigne	4 sur 4
Clôture ou portail d'entrée	S.O.

Grand-total pour Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»	4 sur 4
--	---------

Pourcentage acceptable 60%  
Pourcentage de conformité du projet 100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2018-029 soit et est acceptée selon la résolution 2018.09.36 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2018.09.199**

**11. DEMANDE DE PIIA 2018-030**

Demande de permis no. 2018-0108 faite par Monsieur Pierre Crête et Madame Diane Crête.

Monsieur Pierre Crête  
Madame Diane Crête  
1034, boulevard Rolland-Cloutier  
Lanthier, J0T 1V0  
4817-49-3269-0-000-0000  
Lot : 21-P, rang 09, canton Doncaster  
Zone : 18C

**Évaluation**

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	6 sur 6
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	6 sur 6
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2018-030 soit et est acceptée selon la résolution 2018.09.37 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2018.09.200**

**12. DEMANDE DE PIIA 2018-031**

Demande de permis no. 2018-0109 faite par Monsieur Joël Hunneault.

Monsieur Joël Hunneault  
boulevard Rolland-Cloutier  
Lanthier, J0T 1V0  
4714-17-2020-0-000-0000  
Lot : 26-P ET 27-P, rang 10, canton Doncaster  
Zone : 5F

**Évaluation**

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	2 sur 4
	Apport des constructions	4 sur 4
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	14 sur 16
	Aménagement des terrains	10 sur 10
	Aires de stationnement et allées de circulation	4 sur 4
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	34 sur 38
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	89.5%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2018-030 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2018.09.38 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2018.09.201**

**13. DEMANDE DE PIIA 2018-032**

Demande de permis no. 2018-0110 faite par Monsieur René Badalone.

Monsieur René Badalone  
 150, chemin de la Sablière  
 Lantier, J0T 1V0  
 4910-19-8060-0-000-0000  
 Lot : 24-P, rang 07, canton Doncaster  
 Zone : 8V

**Évaluation**

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	2 sur 4
	Apport des constructions	6 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	6 sur 6
	Aménagement des terrains	14 sur 14
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	28 sur 30
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	93.3%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2018-032 soit et est acceptée selon la résolution 2018.09.39 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents



2018.09.202

**14. DEMANDE DE PIIA 2018-033**

Demande de permis no. 2018-0111 faite par Monsieur Robert Pilon.

Monsieur Robert Pilon.  
352, chemin du Lac-Dufresne  
Lantier, J0T 1V0  
4818-56-6656-0-000-0000  
Lot : 42-14-P ET 42-23, rang 11, canton Doncaster  
Zone : 4V

**Évaluation**

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	3 sur 4
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	3 sur 4
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	75.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2018-033 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2018.09.40 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.09.203

**15. ADOPTION DU RÈGLEMENT 201-2018 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement 201-2018 abrogeant le règlement 194-2018 afin d'ajouter des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux désignés par le conseil municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.09.204

**16. ADOPTION DU RÈGLEMENT 202-2018 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement 202-2018 abrogeant le règlement 191-2018 faisant suite à un défaut dans la procédure de publication d'avis public d'ordre administratif.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.09.205

**17. BOURSE POUR LES ÉTUDIANTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉCOMPENSE POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE 2016-2020**

Année réussie :

Bourse 150\$ - 6e année primaire:

Bourse 175\$ - 1<sup>er</sup> année secondaire:

Bourse 200\$ - 2<sup>e</sup> année secondaire :

Bourse 225\$ - 3<sup>e</sup> année secondaire :

Bourse 275\$ - 4<sup>e</sup> année secondaire :

Obtention du diplôme d'études secondaires ou équivalence - Bourse 325\$ :

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** de remettre des bourses pour les étudiants dans le cadre du programme de récompense pour la réussite scolaire 2016-2020 et de la résolution 2017-09-199.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.09.206

**18. PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR RÉUSSITE SCOLAIRE NIVEAU PRIMAIRE 2017-2020**

Soutien financier 100\$ - inscription 1<sup>er</sup> année primaire

Soutien financier 100\$ - inscription 2<sup>e</sup> année primaire

Soutien financier 100\$ - inscription 3<sup>e</sup> année primaire

Soutien financier 150\$ - inscription 4<sup>e</sup> année primaire

Soutien financier 150\$ - inscription 5<sup>e</sup> année primaire

Soutien financier 150\$ - inscription 6<sup>e</sup> année primaire

Il EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** d'octroyer une aide financière dans le cadre du programme de soutien financier pour réussite scolaire 2017-2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.09.207

**19. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE SUR LE CHEMIN DES DEUX-LACS**

<b>Soumission</b>		
<b>Appel d'offres RIRL-TP-2018_Deux-Lacs</b>		
<b><u>Réfection du pavage, chemin des Deux-Lacs [850 m.lin. ±]</u></b>		
<b>Entrepreneur</b>	<b>Document</b>	<b>Montant avec taxes</b>
<b>LEGD INC.</b>	Chemin des Deux-Lacs / <u>[850 m.lin. ±]</u>	<b>222 136.07\$</b>
	<b>PRIX</b>	
<b>UNIROC CONSTRUCTION INC.</b>	Chemin des Deux-Lacs / <u>[850 m.lin. ±]</u>	<b>265 634.79\$</b>
	<b>PRIX</b>	
<b>PAVAGES MULTIPRO INC.</b>	Chemin des Deux-Lacs / <u>[850 m.lin. ±]</u>	<b>228 810.49\$</b>
	<b>PRIX</b>	
<b>INTER CHANTIERS INC.</b>	Chemin des Deux-Lacs / <u>[850 m.lin. ±]</u>	<b>297 200.26\$</b>
	<b>PRIX</b>	
<b>ASPHALTE BÉLANGER INC.</b>	Chemin des Deux-Lacs / <u>[850 m.lin. ±]</u>	<b>289 512.39\$</b>
	<b>PRIX</b>	

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que l'adjudicataire est LEGD inc puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme et est conditionnel à la subvention du RIRL.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.09.208

**20. MANDAT DONNÉ À AMYOT GÉLINAS POUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ 2018**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que la Municipalité de Lantier mandate la Firme Amyot Gélinas pour la vérification des états financiers 2018 selon l'offre du 30 août 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.09.209

**21. DÉSIGNATION DU RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État, la Municipalité a l'obligation de désigner un répondant en matière d'accommodement;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** de désigner Monsieur Benoit Charbonneau Directeur général répondant en matière d'accommodement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.09.210

**22. APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 009-2018 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION D'UN CAMION À CHARGEMENT FRONTAL ET AUTORISANT UN EMPRUNT**

**CONSIDÉRANT QUE** le 16 août 2018, la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le règlement numéro 009-2018 ayant pour objet l'acquisition d'un camion à chargement frontal autorisant un emprunt;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant l'article 607 du Code municipal, un règlement d'emprunt adopté par une Régie Intermunicipale doit être approuvé par résolution de chaque municipalité dont le territoire est soumis à la juridiction de la régie;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** d'approuver le règlement numéro 009-2018 adopté le 16 août 2018 par la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs, ayant pour objet l'acquisition d'un camion à chargement frontal autorisant un emprunt.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.09.211

**23. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES JEUNES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

**ET RÉSOLU** que la Municipalité de Lantier demande une subvention à la Fondation Tremblant pour les projets suivants :

1. Dépouillement de l'arbre de Noël 2018
2. Camp de jour 2019.

**ET** de désigner M. Benoit Charbonneau directeur général comme représentant autorisé à signer les documents au nom de la municipalité de Lantier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.09.212

**24. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA SAUVEGARDE DU MONT KAAIKOP (BUDGET 2019)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour la sauvegarde du Mont-Kaaikop;

**ATTENDU QUE** suite à la présentation par M. Claude Samson aux membres du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** la municipalité par ce geste, appui la Coalition dans la poursuite de leur objectif proposé lors de la présentation;

**ATTENDU QUE** la demande d'aide financière servira à assumer une partie des coûts reliés aux services professionnels;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'accorder une aide financière à la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop au montant cinq cents dollars (500\$) au budget 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**PERIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2018.09.213

**25. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20h42.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

\_\_\_\_\_  
Benoit Charbonneau  
Directeur général

\_\_\_\_\_  
Richard Forget  
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---